

ÉCOLE DE TRADUCTEURS ET D'INTERPRÈTES DE BEYROUTH (ETIB)

HISTORIQUE

Des rêves tissés de fils d'or et de soie

Fondée en 1980 par les Révérends Pères René CHAMUSSY s.j. et Roland MEYNET s.j., l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ETIB) s'est dédiée à offrir à ses étudiants une formation à l'excellence leur permettant d'acquérir un savoir, un savoir-faire et un savoir-être dans le monde de la traduction et de l'interprétation.

Elle a connu comme premier directeur Roland MEYNET qui a été appelé, un an plus tard, à d'autres missions au Sud-Liban ; Jarjoura HARDANE lui a succédé. Mais celui-ci a quitté, à son tour, pour Toulouse. René CHAMUSSY s.j a alors assumé la direction de l'École de 1989 à 1995. Quant au quatrième directeur de l'ETIB, Henri AWAISS, il a pris la relève en 1996 et assuré un mandat couronné, tout comme ses prédécesseurs, de succès et de réussite jusqu'en 2012, date de naissance de la Faculté des langues (FdL) à laquelle l'ETIB a été rattachée. Il a ensuite passé le flambeau de l'École à Gina ABOU FADEL SAAD qui s'est vouée, avec une équipe dynamique formée de diplômés de l'ETIB, à poursuivre la voie des rêves tissés de fils d'or et de soie et à promouvoir les qualités de l'École dans l'univers de la recherche, de l'innovation et de la créativité. Et ainsi la FdL est devenue Faculté de langues et de traduction (FdLT).

En 2015, l'ETIB a élargi son rayonnement international en fondant un programme de Master en traduction au Campus de l'USJ à Dubaï. Ce projet s'inscrit dans la volonté de l'École de répondre aux besoins croissants du marché professionnel dans le monde arabe et au-delà. Implanté au cœur d'un carrefour linguistique et culturel, le programme du Campus de Dubaï offre aux étudiants une formation de haut niveau alliant maîtrise des langues de travail, adaptation interculturelle et intégration des technologies de la traduction.

En 2025, l'École entre dans une nouvelle ère sous la direction de Mary YAZBECK, traductrice, chercheuse et pédagogue formée à l'ETIB. Sa vision s'inscrit dans la continuité de l'héritage de ses fondateurs tout en accompagnant la réinvention des professions de la traduction et de l'interprétation à l'ère de l'intelligence artificielle. Sous son impulsion, l'ETIB se redéploie comme une école de pensée et d'action, conjuguant excellence académique, innovation technologique et responsabilité éthique. La nouvelle direction met l'accent sur la polycompétence, la formation à la technocritique et l'ouverture sur les partenariats internationaux, afin de préparer une génération de professionnels langagiers capables d'habiter avec sens et humanité le monde numérique en devenir.

Depuis sa fondation, l'ETIB s'est vouée non seulement une institution de formation mais aussi un foyer de réflexion. Aussi a-t-elle multiplié tables rondes, séminaires et colloques, publié des annales qui se sont transformées en revue à comité de lecture, AL-Kimiya, et fondé une collection baptisée Sources Cibles qui rassemble des travaux de traductologie.

L'ETIB est membre de la CIUTI (Conférence Internationale Permanente d'Instituts Universitaires de Traducteurs et Interprètes), a obtenu pour son Master en traduction le prestigieux label européen EMT (European Master's in Translation), délivré par la Commission européenne à une sélection de formations d'excellence en Europe, et a signé un protocole d'entente (MoU) avec l'ONU.

MISSION

L'ETIB a pour vocation de former des traducteurs et des interprètes à l'excellence, leur permettant d'acquérir un savoir, un savoir-faire et un savoir-être essentiels à l'exercice de leur profession. Grâce à une formation plurilingue, multidisciplinaire et polyvalente, les diplômés développent les compétences nécessaires pour s'adapter aux exigences d'un marché en constante évolution.

Ainsi, les étudiants sont préparés à relever les défis de la profession en intégrant les avancées technologiques et en adoptant l'intelligence artificielle comme un levier stratégique dans leur pratique. Cette approche leur ouvre de vastes perspectives professionnelles, tant au Liban qu'à l'international, non seulement dans le domaine de la traduction et de l'interprétation, mais aussi dans tout autre domaine de la communication où langues et connaissances multidisciplinaires se croisent.

DIRECTION

Doyen de la Faculté de langues et de traduction (FdLT)

Gina ABOU FADEL SAAD

Directrice de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ETIB)

Mary YAZBECK

Chef du Département de traduction

Mary YAZBECK

Chef du Département d'interprétation

Lina SADER FÉGHALI

Chef technique du Département d'interprétation

Léna MENHEM

Directrice du Centre d'études et de recherches en traductologie, en terminologie arabe et en langues (CERTTAL)

May HOBEIKA (EL) HADDAD

Coordinatrice du Service interprétation - traduction (SIT)

Claude WEHBÉ CHALHOUB

Coordinatrice de l'Unité de formation continue

Abla LAWANDOS

ADMINISTRATION

Coordinatrice administrative : Liliane KHAIRALLAH TABET

Assistante de direction : Wafaa TANNOUS ABI NAHED

CORPS PROFESSORAL

Professeurs

Gina ABOU FADEL SAAD, May HOBEIKA (EL) HADDAD, Nada KFOURI KHOURY, Nadine RIACHI HADDAD, Lina SADER FÉGHALI

Professeurs associés

Mary YAZBECK, Rana HAKIM BEKDACHE

Maîtres de conférences

Diana ABI ABOUD ISSA, Claude WEHBÉ CHALHOUB, Rosine ZGHEIB ABI RIZK

Chargeés d'enseignement

Abla LAWANDOS, Shaké MAJARIAN, Léna MENHEM, Carole NEHMÉ, Elsa YAZBEK CHARABATI

Chargeés de cours

Gaëlle ABOUD, Grace ABOU KHALED, François (EL) ALAM, Roula AZAR DOUGLAS, Irène BEUCLER, Maroun BOU KARAM, Ghada BOU RAAD HAGE, Oneal BOU SAAB, Sally (EL) CHARBAJI JABER, Line CHOCOR, Christelle DAOU, Maya FAYAD, Josette FÉGHALI, Yolanda (EL) FEGHALY, Dayana FRANCIS, Souleima GHORAYEB BOUSTANY, Michèle HABBAKI, Abdo (EL) HACHEM, Rita HANNA DAHER, Mohamad HAJ ALI, Alida HAJJ NEHMÉ, Fadi HAYEK, Hiba (EL) HAYEK, Hanine JAAFAR, Katia (EL) KALLASSY NADER, Cynthia KASSIS MADI, Suzanne (EL) KATTAR BASSIL, Samia KHALIFÉ BOU AKL, Miguelle KHATTAR ABI NADER, Dayoung KIM, Charbel MAROUN, Sarah MEDLEJ, Roula MEHAWEJ KHADIJ, Danièle MEOUCHI SERHAL, Alexa MOUKARZEL HECHAIMÉ, Nour (EL) NASRANI, Jihad RIZKALLAH, Sarita SAAD, Ghalwaa SEBAALY KOUBAR, Nagham SEFRAWI, Yazbeck WEHBÉ, Manal YAZBECK, Habib YOUNÈS, Rim (EL) YOUSSEF, Vanessa YOUSSEF

Enseignants invités

Rebecca ABBY WHITING, Nadine AYOUB, Sylvain CASCHELIN, Caroline COMACLE, Isabelle CROIX, James FRANCIS, Nouhad HAYEK, Rudy LOOCK, Rima MATNI, Richard MOORE, Caroline ROSSI, Martin WILL

Enseignants ayant un autre titre à l'USJ

Jana AOUAD AWAD, Marguerite (EL) ASMAR BOU AOUN, Marilyn FÉGHALI, Aline HARFOUCHE ABI TAYEH, Cynthia MENASSA MAALOUF, Pierre NAJM, Siham RIZKALLAH, Mansour YOUSSEF, Valérie ZGHEIB

DIPLÔMES

- Licence en traduction
- Bachelor in Translation
- Master en traduction, options : traducteur de conférence, traducteur – rédacteur, traducteur du domaine des banques et des affaires, traducteur – traductologue
- Master in Translation (English as B-Language)
- Master en interprétation, option : interprète de conférence
- Doctorat en traductologie

DÉBOUCHÉS

Les diplômés de l'ETIB peuvent travailler dans toute organisation, entreprise ou autre entité offrant des services de traduction et d'interprétation, telles que l'ONU et ses institutions affiliées, les organisations locales, régionales et internationales, les ministères et institutions gouvernementales, les institutions diplomatiques et consulaires, les banques, les institutions financières, juridiques et économiques locales et internationales, les tribunaux internationaux, la presse écrite, les médias audio-visuels, les maisons d'édition, les agences de publicité, les centres de recherche en traduction et en traductologie, les institutions académiques enseignant la traduction.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Licence en traduction, Bachelor in Translation, Master en traduction, options : traducteur de conférence, traducteur – rédacteur, traducteur du domaine des banques et des affaires, traducteur – traductologue, Master in Translation (English as B-Language), Master en interprétation, option : interprète de conférence : 128 dollars américains frais et 4 922 000 livres libanaises (pour le 1^{er} semestre), soit 183 en contre-valeur dollars américains frais (taux du dollar = 89 500 LL).

Doctorat en traductologie : 76 dollars américains frais et 2 865 000 livres libanaises (pour le 1^{er} semestre), soit 108 en contre-valeur dollars américains frais (taux du dollar = 89 500 LL).

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth

Règlement intérieur – Dispositions propres

Article 2 – Bis : Programmes et cycles

Les programmes d'études sont sanctionnés uniquement par des diplômes (Licence, Master, Doctorat).

L'ETIB offre deux programmes d'études :

- Le programme de traduction
- Le programme d'interprétation

Ces programmes sont organisés en trois cycles de formation :

Premier cycle:

- Licence en traduction (180 crédits)
- Bachelor in Translation (180 crédits)

Deuxième cycle:

- **Master en traduction** (120 crédits) en quatre options
 - Traducteur de conférence
 - Traducteur-rédacteur
 - Traducteur du domaine des banques et des affaires
 - Traducteur-traductologue
- **Master in Translation** (120 crédits)
- **Master en interprétation** (120 crédits) en une option :
 - Interprète de conférence
- **Master in Interpretation** (120 crédits)

- **Troisième cycle :** Doctorat en traductologie (180 crédits)
- Les études dans ce cycle ainsi que les conditions d'admission suivent le règlement de l'École doctorale des Sciences de l'homme et de la société.

Article 6 - Bis : Langues

a. Langues d'enseignement

Les combinaisons linguistiques qui définissent les langues de travail de l'ETIB sont les suivantes :

- Langue A : Arabe, Langue B : Français, Langue C : Anglais
- Langue A : Arabe, Langue B : Anglais, Langue C : Français
- Langue A : Arabe, Langue B : Anglais, Langue C : Espagnol
- Langue A : Arabe, Langue B : Anglais (uniquement en Master)

b. Conditions d'une suffisante maîtrise de la langue française

Seuls les étudiants classés en catégorie A au test d'aptitude en langue française sont admis à s'inscrire à l'ETIB.

c. Conditions d'une suffisante maîtrise de la langue anglaise

Les étudiants de l'ETIB sont dispensés du English Placement Test.

Article 8 - Bis : Présence obligatoire

Toute absence doit être justifiée par un rapport médical ou une excuse écrite présenté(e) dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date d'absence. Le Conseil de l'ETIB se réserve le droit de juger de la validité du document produit.

Article 12 - Bis : Dossiers d'admission

Modes d'admission

a. Pour l'entrée au premier cycle, il existe trois modes d'admission :

- Admission sur dossier
- Admission sur concours
- Admission sur titre.

i) Admission sur dossier

L'admission sur dossier est ouverte aux élèves de classe terminale (ou déjà bacheliers).

Ils peuvent postuler pour l'admission sur dossier avant même d'avoir été classés, pour la section française en catégorie A au Test d'aptitude en langue française ou, pour la section anglaise, en catégorie B.

Les conditions et les dates de présentation du dossier sont consultables sur le site de l'USJ à l'adresse suivante : <https://www.usj.edu.lb/admission/>

Les candidats non admis sur dossier peuvent se présenter au concours. Les candidats admis dans l'institution de leur deuxième ou troisième choix peuvent tenter d'obtenir l'admission dans l'institution de leur premier choix en se présentant au concours, mais ils perdent dans ce cas leur place en admission sur dossier. Les candidats concernés doivent respecter toute la procédure d'inscription au concours, même s'ils sont dispensés du paiement des frais. L'admission sur dossier n'est valable que pour l'année en cours.

ii) Admission sur concours

L'admission sur concours s'adresse aux élèves inscrits en classe terminale (ou déjà bacheliers) ayant déjà été classées en catégorie A au Test d'aptitude en langue française. Elle s'adresse aussi aux candidats non admis ou non satisfaits de leur choix en admission sur dossier. Ce concours ne donne droit à l'admission que pour l'année universitaire au début de laquelle il est présenté.

L'ETIB admet sur dossier ou examen des candidats au second semestre de Licence en les inscrivant uniquement aux UE non soumises à des prérequis (cf. Article 4).

Inscription au concours

Les candidats retirent le dossier d'inscription au concours auprès du Bureau d'admission. Ils déposent le dossier avant la date limite.

Date du concours

Le concours a lieu en juin et en août.

Résultat (juillet et début septembre)

Le jury, présidé par le directeur de l'École, établit la liste des admis auxquels les résultats sont communiqués. Les candidats confirment leur inscription en s'acquittant de la première souche des frais de scolarité.

Objectifs

Le concours d'entrée au premier semestre de la Licence vise à :

- a. Contrôler les compétences linguistiques orales et écrites des candidats dans les trois langues de l'École
- b. Vérifier leur formation intellectuelle et culturelle.

Contenu

Aucune des épreuves orales ou écrites ne porte sur un programme précis qu'il faudrait préparer à l'avance.

iii) Admission sur titre

L'admission sur titre s'adresse aux élèves de classe terminale ayant déjà présenté leur candidature sous l'un ou l'autre mode d'admission (sur dossier, sur concours). Il leur suffit d'obtenir la même année de la présentation de leur candidature une mention très bien au baccalauréat libanais (à la première session au cas où il y en a plusieurs) ou au baccalauréat français pour être admis à l'ETIB sous réserve d'être classé en catégorie A au Test d'aptitude en langue française, ou en catégorie B en langue anglaise, selon la section choisie, quelle qu'ait pu être jusque-là la suite donnée à leur candidature.

b. Pour l'entrée au deuxième cycle de traduction, le candidat doit :

- Soit être titulaire de la Licence (ou Bachelor) en traduction de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth
- Soit être titulaire d'une Licence (ou Bachelor) en traduction ou en langues d'une institution universitaire autre que l'ETIB et avoir été admis à l'examen d'entrée au premier semestre de deuxième cycle. Dans ce cas, les dossiers doivent être examinés par la Commission d'équivalence de l'USJ.
- Si le candidat est titulaire d'une Licence (ou Bachelor) dans une discipline autre que celle de la traduction ou des langues, son dossier est soumis à la Commission d'équivalence de l'USJ et un complément de formation pourrait être exigé.
- Avoir été admis à l'examen d'entrée au premier semestre de deuxième cycle en traduction.

Objectifs de l'examen d'entrée en deuxième cycle:

L'examen d'entrée au premier semestre du deuxième cycle vise à :

- a. Contrôler les compétences linguistiques orales et écrites des candidats dans les trois langues de l'École ainsi que leurs compétences en traduction.
- b. Vérifier la formation intellectuelle et culturelle ainsi que l'acquisition des méthodes de travail.

Contenu :

- Entretien oral
- Épreuves écrites de traduction

La réussite à l'examen d'entrée n'est valable que pour l'année universitaire en cours.

c. Pour l'entrée en deuxième cycle en interprétation, le candidat doit :

- Soit être titulaire de la Licence (ou Bachelor) en traduction de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth
 - Soit être titulaire d'une Licence (ou Bachelor) en traduction ou en langues d'une institution universitaire autre que l'ETIB et avoir été admis à l'examen d'entrée au premier semestre de Master en traduction. Dans ce cas, les dossiers doivent être examinés par la Commission d'équivalence de l'USJ.
- Si le candidat est titulaire d'une Licence (ou Bachelor) dans une discipline autre que celle de la traduction ou des langues, son dossier est soumis à la Commission d'équivalence de l'USJ et un complément de formation pourrait être exigé.
- Avoir été admis à l'examen d'entrée au premier semestre du deuxième cycle en interprétation.

Objectifs de l'examen d'entrée :

L'examen d'entrée au premier semestre de Master vise à :

- Contrôler les compétences linguistiques orales et écrites des candidats dans les trois langues de l'École ainsi que leurs compétences en traduction.
- Vérifier la formation intellectuelle et culturelle ainsi que l'acquisition des méthodes de travail.
- Mesurer son aptitude à la communication, à l'analyse, à la synthèse et à l'expression orale.

Contenu :

- Épreuves écrites de traduction
- Entretien : le candidat est appelé à s'exprimer sur des thèmes proposés par le jury dans chacune des langues exigées
- Mémorisation : cette épreuve sert à tester la compréhension auditive du candidat qui doit retransmettre la substance d'un texte entendu
- Traduction à vue : le candidat doit pouvoir lire avec les yeux un texte et le traduire simultanément à haute voix dans une autre langue.

La réussite à l'examen d'entrée n'est valable que pour l'année universitaire en cours.

Article 26 - Bis : Calendrier des examens partiels et finaux

Mémoire de Master :

- L'étudiant ayant choisi l'option Traducteur-traductologue du Master et s'étant inscrit aux crédits relatifs au mémoire de fin d'étude, doit le rédiger et le soutenir dans un délai ne dépassant pas les quatre semestres qui suivent son inscription en Master et ce, conformément à l'article 2 du présent règlement. Il doit à chaque semestre se réinscrire aux crédits correspondants et en payer les frais de scolarité.
- L'étudiant ayant obtenu son Master, dans les options de Traducteur de conférence ou Traducteur-rédacteur ou Traducteur du domaine des banques et des affaires et qui désire tout de suite après préparer un mémoire de recherche, s'inscrit à un complément de formation de 12 crédits. Il doit soutenir son mémoire dans un délai ne dépassant pas les quatre semestres qui suivent son inscription au premier Master obtenu.
- Dans tous les autres cas, l'étudiant qui désire préparer un mémoire de recherche, devra s'inscrire à un complément de formation de 20 crédits et soutenir son mémoire dans un délai ne dépassant pas les 2 semestres qui suivent son inscription aux 12 crédits du mémoire.
- Le mémoire est rédigé en langue arabe sauf dérogation accordée par le Conseil de l'ETIB, suite à une demande écrite justifiée présentée par l'étudiant au Directeur de l'École.

Rapport de stage :

- Tous les étudiants inscrits en Master en traduction doivent effectuer un stage de 200 heures dans une institution où la traduction est pratiquée et sous la supervision d'un responsable de cette institution. Au terme de ce stage prouvé par une attestation et soumis à une évaluation émanant de l'institution en question, l'étudiant rédige son rapport.
- Tous les étudiants inscrits en Master en interprétation doivent effectuer un stage de 4 à 6 jours en cabine muette dans une organisation locale, régionale ou internationale au Liban ou à l'étranger. Le stage s'effectue sous la supervision du chef interprète de cette organisation (ou de son représentant). Au terme de ce stage, prouvé par une attestation et soumis à une évaluation émanant de l'organisation en question, l'étudiant rédige et présente un rapport de stage.

Thèse de doctorat :

- Les dispositions relatives aux thèses de doctorat de l'ETIB obéissent à celles de l'École doctorale des Sciences de l'homme et de la société.
- La thèse de doctorat est rédigée en langue arabe sauf dérogation accordée par le Conseil de l'ETIB, suite à une demande écrite justifiée présentée par l'étudiant au Directeur de l'École. Au cas où la composition du jury l'exige, le doctorant est tenu d'accompagner sa thèse par un résumé de 100 pages dans une langue autre que celle dans laquelle il a rédigé.

Article 28 - Bis : Absence aux évaluations

- a. Si le motif présenté par l'étudiant suite à l'absence à un élément d'évaluation présentiel n'est pas jugé valable par le Conseil de l'ETIB, l'étudiant obtient la note zéro à cette épreuve.

Article 29 – Bis : Système de notation

Pour les programmes de Licence (ou Bachelor) et de Master en traduction

- 50 % de la note finale pour les TPC / partiel
- 50% de la note finale pour l'examen final

Pour le programme de Master en interprétation

Pour les UE obligatoires propres au Master en interprétation :

- 50 % de la note finale pour les TPC / partiel
- 50 % de la note finale pour l'examen final

Pour les UE obligatoires communes avec le département de traduction : Le régime du Département de traduction est appliqué.

La note finale de la deuxième session est calculée à partir de la note de l'examen de deuxième session et de la note du TPC et du partiel, ainsi que celle de l'assiduité et de la participation, le cas échéant, obtenues durant le semestre. Dans ce calcul, les notes du TPC, du partiel, et de l'assiduité et de la participation, ont le même poids qu'elles avaient dans le calcul de la note finale de l'UE.

Article 30 - Bis : Jurys

Pour la section d'interprétation le jury final peut comprendre aussi des interprètes-recruteurs ou représentants de l'ONU, du Parlement européen ou encore d'autres organisations avec lesquelles l'ETIB aurait conclu un *Mémorandum of Understanding*.